

Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes (ZAFM)

COMMUNIQUE DE PRESSE

EMBARGO : AUCUN

Destinataires : Mesdames et Messieurs les journalistes
De : Pascal Faivet, secrétaire du ZAFM
Date : 11 novembre 2022
Total de pages : 3
Concerne : **Zone d'activités d'intérêt cantonal (AIC) au Noirmont**

Zone d'activités d'intérêt cantonal (AIC) au Noirmont

Dans son plan directeur, le canton du Jura a déterminé cinq sites qui ont une vocation de zone AIC dont un dans les Franches-Montagnes.

La zone AIC dans les Franches-Montagnes se développera sur deux sites, l'un au Noirmont et l'autre à Saignelégier. Les deux sites font chacun l'objet de deux étapes constructives.

Les zones AIC ont pour vocation de renforcer et de diversifier le tissu économique jurassien. Les sites identifiés par le canton doivent faire l'objet d'un plan directeur régional localisé. Les entreprises qui s'installent dans une zone AIC bénéficient d'une procédure accélérée pour l'obtention du permis de construire.

Les caractéristiques principales de ces sites d'intérêt cantonal sont :

- une capacité suffisante et une possibilité d'extension ;
- une situation en contiguïté du tissu bâti ;
- une bonne desserte, aussi bien par la route que par le rail ;
- l'accueil d'activités industrielles à l'exclusion de commerces ;
- un statut régional ;
- la propriété foncière gérée et promue de manière collective.

Les deux plans directeurs localisés « Zone AIC Le Noirmont » et « Zone AIC Saignelégier » ont été développés simultanément et approuvés le 15 avril 2021 par le canton du Jura. Ces plans directeurs déterminent l'ordre de réalisation des différentes étapes constructives.

A la suite de cette première procédure, le *Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes (ZAFM)* a initié les démarches qui permettront d'aboutir à un changement d'affectation du terrain et à la construction des routes et des viabilités au Noirmont.

Ainsi, un plan spécial régional est en cours d'élaboration. Il porte sur la première étape constructive déterminée par les deux plans directeurs. Le plan spécial régional *Zone d'activités des Franches-Montagnes « ZAIC-FM - Les Voirgeolets » (étape 1)* doit déterminer l'usage détaillé du sol, la nature et l'emplacement des équipements. Il définit également les règles relatives aux constructions.

La première étape constructive concerne environ 54'000 m² de terrain aujourd'hui affectés à la zone agricole. La suite du développement dans le secteur du Noirmont permettra la construction de 19'000 m² de terrains supplémentaires.

Le secteur doit accueillir des entreprises créatrices d'emplois et doit garantir une utilisation rationnelle et économe du sol. Ainsi l'indice minimal d'utilisation du sol est élevé (0,6).

Les entreprises doivent accueillir un minimum de 20 équivalents plein-temps (EPT). Un ratio d'au minimum un emploi pour 130 m² de surface est également exigé.

Chaque entreprise qui s'installera dans la zone devra produire un plan de mobilité pour limiter le trafic motorisé individuel. Afin d'inciter les collaborateurs des différentes sociétés à utiliser les transports en commun, l'étude des cheminements à mobilité douce en direction des gares ferroviaires et routières, mais également dans l'ensemble du secteur, a fait l'objet de réflexions spécifiques.

L'intégration au paysage du nouveau secteur d'activités a été particulièrement prise en compte. Elle passe notamment par le respect de la topographie, l'élaboration de règles particulières pour les constructions qui prendront place le long de la route cantonale ainsi que par la plantation d'arbres et de bosquets en frange du secteur.

L'accès au site se fait à l'entrée est du Noirmont. Un nouveau giratoire à quatre branches sera construit sur la route cantonale, à hauteur de la Rue de l'Avenir.

La perte de la priorité à l'entrée dans le giratoire permettra de modérer les vitesses et d'intégrer le trafic supplémentaire de manière plus fluide.

Afin que chacun puisse se prononcer sur le projet, une séance d'information à la population aura lieu le mercredi 23 novembre 2022 à 20h00 à la salle des combles de l'école primaire (Rue des Collèges 2) au Noirmont.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

M. Roland Broquet, bureau Espace libre SA, mandataire du ZAFM
roland.broquet@espacelibre.ch ou 032.466.14.72

Annexes: plans de situation



Extrait du plan directeur régional de la zone AIC du Noirmont approuvé le 15 avril 2021



Extrait du plan spécial régional en cours d'étude (Source : RWB Jura SA)